



Angoulême, le 27 novembre 2018

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **RN10 – Reignac - Chevanceaux Modalités de circulation durant l'hiver 2018-2019**

- - - - -

Après la mise en service en juin 2017 de 7 km de la section Nord de l'aménagement à 2 × 2 voies de la RN10 entre Reignac et Chevanceaux, les 4 derniers km de la section Sud (de Touvérac à Chevanceaux) sont en cours d'aménagement. C'est la dernière partie encore à 2 × 1 voie entre Poitiers et Bordeaux.

Afin de mettre en circulation cette section à 2 × 2 voies dès l'été 2019, les travaux ont été réalisés au maximum de ce qui était possible sans perturber l'actuelle RN10 compte tenu de l'importance du trafic (23 000 véhicules par jour dont 10 000 poids lourds pour les 2 sens de circulation confondus).

Un premier raccordement du tracé neuf à l'existant (côté Chantillac) a été effectué le 13 novembre.

Désormais, les usagers de la RN10 se dirigeant vers Bordeaux, quittent l'ancien tracé, empruntent une voie provisoire puis roulent pendant 2 km sur la nouvelle chaussée. Seule une voie est ouverte à la circulation, car des travaux d'équipements (écrans acoustiques, dispositifs de retenue) se poursuivent à proximité. Il convient d'emprunter les déviations temporaires mises en place pour rejoindre Bors-de-Baignes et Chantillac.

Pendant la période hivernale, d'autres travaux d'équipements (glissières, marquages, signalisation verticale...) se poursuivront sur la section Sud. Les opérations de raccordement aux deux extrémités avec la RN10 existante démarreront à la fin du premier trimestre 2019.

Cette opération routière est inscrite au contrat de Plan État-Région 2015/2020 pour un montant de 68,5 M€ TTC. Elle est cofinancée par l'État et la région Nouvelle-Aquitaine.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine et la maîtrise d'œuvre par la direction interdépartementale des routes atlantique (DIRA).

